

LETTRE D'INFORMATION
4ÈME TRIMESTRE
2010



ACTU

Toute l'équipe de l'UPPL vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année et une excellente année 2011 !!!

L'ASBL SOS Viol a fêté ses 30 ans

Un article paru dans l'Avenir le 11 décembre 2010 met en lumière la problématique du viol en quelques chiffres.

► lire la suite

Un nouveau site "antipédophile"

Le Parquet fédéral étudie la possibilité de poursuivre pénalement un nouveau site internet publiant les noms de pédophiles présumés belges.

► lire la suite

Les cours de sexualité obligatoires dans toutes les écoles ?

Une réponse possible et envisagée afin de combattre le déficit d'informations chez les jeunes ...

► lire la suite

DOSSIER

Notre nouvelle newsletter un an après...

Voilà un an que nous vous proposons notre newsletter relookée avec un nouveau dossier thématique chaque trimestre. En 2010, nous avons abordés les thématiques suivantes :

1. **le Salvacyl, la castration chimique**
2. **l'entretien motivationnel**
3. **la dénégation**

N'hésitez pas à nous contacter au 069 888 333 ou par mail centredappui@uppl.be si vous souhaitez qu'une thématique soit abordée prochainement dans une newsletter.

De plus, le dossier thématique est aussi une fenêtre ouverte octroyée à différents professionnels autour d'un thème précis. Si vous êtes intéressés à nous faire parvenir quelques lignes sur une thématique précise, des résultats de recherche ou si vous souhaitez davantage présenter votre activité ou votre institution, n'hésitez pas à envoyer vos propositions à Nathalie Vandenbogaerde par mail centredappui@uppl.be ou de la contacter au 069 888 333.

Et pour ce dernier trimestre, nous vous proposons un dossier sur :

SAPROF : "Structured Assessment for Protective Factors for violence Risk"

Un nouvel outil dans l'évaluation des facteurs de protection développé aux Pays-Bas.

► Lire la suite

CONGRÈS

IVth International Congress on Psychology and Law

Congrès mondial organisé du 02 au 05 mars 2011

www.ap-ls.org

Congrès International Santé Mentale et Justice des Mineurs

A Bruxelles le 19 et 20 mai 2011

www.esquirol.be

30th Annual Research & Treatment Conference from the Association for the Treatment of Sexual Abusers

Organisé au Canada à Ontario du 02 au 05 novembre 2011

www.atsa.com

LU POUR VOUS

- **Untangling the Web, sex, porn, and fantasy obsession in the internet age** A compassionate guide for anyone struggling with the devastating effects of porn on intimacy, relationships, family, career, health and self-respect ► Lire
- **Les adolescents victimes/délinquants** Il n'y a pas d'un côté les adolescents victimes et de l'autre, les adolescents délinquants. Ce sont souvent les mêmes... ► Lire
- **Les dangers de la criminologie à la psychopathologie, entre justice et psychiatrie** L'ouvrage intéressera bien sûr les psychologues, les psychiatres et les criminologues, mais aussi les juristes, les médecins légistes ainsi que l'ensemble des acteurs du champ social ► Lire

[ACTU](#)

[DOSSIER](#)

[LU & VU](#)

[AGENDA](#)

L'ASBL SOS Viol a fêté ses 30 ans

A l'occasion des 30 ans d'existence de l'ASBL, un article est paru dans l'Avenir ce 11 décembre 2010. Celui-ci met en lumière la problématique douloureuse du viol en quelques chiffres.

Pour lire l'article, cliquez [ici](#)

Un nouveau site antipédophile belge

La presse mentionne l'existence d'un site sur lequel on pouvait trouver les noms de présumés pédophiles belges. Ce site serait à l'initiative du néerlandais Chris Hölskens mais il fait l'objet d'analyse du parquet fédéral pour poursuite pénale.

Pour lire l'article, cliquez [ici](#)

Uniformiser les cours d'éducation affective et sexuelle au sein des écoles ?

Des cours de vie affective et sexuelle dès le secondaire et dans toutes les écoles sont réclamés tant par le Conseil de la Jeunesse que par les fédérations de planning familial. Les professionnels du secteur dénoncent un déficit d'information chez les jeunes très préoccupant et des disparités en fonction des écoles.

Pour en savoir plus

Chaque viol est une tragédie

L'ASBL SOS viol fêtait hier ses trente ans d'existence. L'occasion de (re)mettre en lumière une problématique douloureuse.

● Catherine ERNENS

Une femme sur quatre serait, un jour dans sa vie, victime de viol. «Ce chiffre stupéfiant se fonde sur les révélations statistiques du FBI qui consigne sagement toutes les plaintes afin d'avoir une vision éclairée du phénomène», justifie Catherine François, la présidente de SOS viol. Chez nous, de nombreuses victimes gardent encore le silence. On avance le chiffre de trois viols sur quatre qui ne seraient jamais dénoncés.

La honte tient les victimes au cœur et au corps. «La victime se sent coupable, souillée et honteuse de n'avoir pu résister. Elle est l'objet du scandale et pour ce viol, elle sera souvent jugée négativement par ses pairs, car sa vertu aura été touchée en plein cœur», explique Catherine François. On le voit dans les viols orchestrés comme arme de guerre. L'idée est toujours de jeter le discrédit sur les femmes, de souiller un peuple en s'attaquant à ce qu'il a de plus précieux, sa descendance.

En 2009, en Belgique, la police a comptabilisé 1 600 plaintes pour viols ou attentat à la pudeur.

14,7 % des appels passés au téléphone vert de la Communauté française (une ligne d'écoute gratuite) concernent des faits de violence.

Le cliché du grand méchant loup au coin de la rue a la vie dure. Pourtant, les viols sont commis dans 75 % des cas par une personne connue de la victime. Deux tiers des viols se passent dans la sphère intrafamiliale. Et cela les rend d'autant plus lourds à porter et à dénoncer. «Le nombre de victimes qui n'osent pas dénoncer est énorme. Nous les recevons, nous leur donnons les outils et nous respectons toujours leur choix», explique Catherine Hailliez, psychologue à l'ASBL SOS viol.

Chaque viol représente une tragédie individuelle. Une agression sexuelle est d'abord une prise de pouvoir sur l'autre dans ce qu'elle a de plus intime. Une négation de la personne. Mais les victimes osent plus souvent chercher de l'aide. En 2009, l'ASBL a enregistré une augmentation de 20 % d'appels effectués directement par les victimes par rapport aux données de 2008.

Le viol frappe majoritairement les femmes. Mais pas uniquement (voir cadrée). Les violences sexuelles sont intimement liées à une société restée sexiste et inégalitaire dans des zones souvent inconscientes ou plus masquées. «En trente ans, que de chemin parcouru, se réjouit la ministre Fadila Laanan. Le viol est criminalisé. L'égalité homme-femme est constitutionnalisées. La vio-

Les victimes de viols restent encore trop souvent enfermées dans le silence et la honte.



Reporters

lence conjugale est stigmatisée.»

Et pourtant. Le chemin n'est pas terminé. Les femmes restent massivement en charge des tâches domestiques, par exemple. Ou moins considérées. «Ce n'est pas un combat dépassé que de réaffirmer le nécessaire respect et la dignité qui accompagne la relation sexuelle», appuie Catherine François. «Comme toutes les

libertés, la liberté sexuelle s'arrête à la frontière des libertés d'autrui. Quand une femme dit oui, c'est oui – quand elle dit non, c'est non. Il importe de rappeler le poids du non», conclut la directrice de SOS viol. ■

► Téléphone vert gratuit: 0800 20 000
SOS viol, une écoute dans l'anonymat: 02 / 534 36 36

PLAINTES

1 600

plaintes enregistrées en 2009 en Belgique

VIOLS

75 %

sont commis par une personne connue

FEMMES

25 %

violées un jour dans leur vie

AIDE

750

personnes, en 2009, ont contacté SOS viol

Les hommes aussi sont victimes

Si 84 % des appels téléphoniques qui parviennent à l'ASBL SOS viol sont passés par des femmes, 14 % le sont par des hommes. Quasiement la moitié de ces hommes sont des victimes. Dans 32 % des cas ce sont des hommes qui cherchent à défendre une femme victime de leur entourage. Le reste des appels masculins provient de professionnels en demande d'informations.

Les hommes commencent, timidement, à sortir du silence. Ils ont

été violés pendant leur enfance. Un oncle, une baby-sitter, un éducateur. Ou ils ont subi des faits d'inceste de la part de leur mère, d'un frère, d'une sœur. L'agression peut se produire sur des adultes, victimes d'autres hommes. Les hommes doivent faire face, plus encore que les femmes, à la non-reconnaissance par la société du viol masculin. L'ASBL SOS viol a intégré depuis peu des hommes dans son équipe. «C'est une belle avancée», estime la psychologue Catherine Hailliez. **C.Ern.**

Porter plainte dans les 48 heures

L'ASBL SOS viol fêtait hier ses trente ans d'existence. Implantée au cœur de Bruxelles, elle n'a pas d'équivalent en Wallonie. En trente ans, elle s'est professionnalisée et accueille de plus en plus de victimes. «La grosse évolution, c'est que nous sommes de plus en plus accessibles avec plusieurs modalités d'entrée. Nous nous déplaçons. Mais on peut aussi s'adresser à nous par internet», explique Catherine François, la directrice de SOS viol. En 2009, 750 victimes y sont ve-

nues demander de l'aide. 723 personnes ont téléphoné. 161 autres ont adressé des demandes d'informations. Et, enfin, 205 mails demandant de l'aide sont parvenus à l'ASBL. SOS viol a reçu au total 68 % de consultations supplémentaires par rapport à 2009.

Le travail d'urgence est une priorité pour l'ASBL. En cas d'agression, il est essentiel de porter plainte dans les 48 heures pour constituer la preuve et objectiver le viol aux yeux de la justice. Des «sets d'agression» sont ainsi four-

nis aux victimes dans ce but.

Et si la victime a laissé passer du temps, porter plainte reste important. Et il vaut mieux le faire sans traîner. La reconnaissance du mal subi par la justice permet souvent à la victime de survivre un peu mieux à ce qu'elle a subi. Toutefois, les faits de mœurs sont généralement prescrits après dix ans. Généralement, car les agresseurs sont souvent récidivistes. Or tout nouveau fait permet de prendre en compte des actes commis auparavant. ■ **C.Ern.**

Ici: Accueil » Société

Mise à jour : lundi 13 décembre 2010 19h44

VU SUR INTERNET

Un nouveau site "antipédophiles"



Un nouveau site internet qui publie les noms de pédophiles présumés a été lancé. Ce qui n'est pas du goût du parquet fédéral qui étudie la possibilité de le poursuivre pénalement.

La semaine dernière, le journal Het Laatste Nieuws a fait allusion dans un article au site www.gevaarinmijnwijk.com, sur lequel on pourrait trouver les noms et même quelques adresses de 76 Belges, non encore condamnés pour pédophilie.

Selon le journal, le site est une initiative du Néerlandais Chris Hólskens, qui se présente comme un chasseur de pédophiles et qui avait déjà créé Stopkinderporno, un site comparable précédemment.

Le ministre de la Justice Stefaan De Clerck souligne que le parquet fédéral a clôturé son enquête sur un site analogue et étudie pour quels griefs d'accusation le fondateur pourrait être envoyé devant le tribunal.

Avec Belga

[Recommander cet article](#)

LIRE AUSSI

23/08/09 [Le site Stopkinderporno revient sur le net](#)



Un nouveau site "antipédophiles"
www.gevaarinmijnwijk.com

Sur le même sujet

23/08/09 [Le site Stopkinderporno revient sur le net](#)

La Belgique à nouveau en crise

Toutes les infos

Gouvernement: composez la coalition avec notre module

Les derniers articles | Les plus recommandés | Les plus consultés

FMI: pas question d'austérité à la manière des années '80 (PS)

Grève spontanée entamée à la prison de Saint-Gilles

Vande Lanotte voit les présidents flamands mardi, les francophones mercredi

Un nouveau site "antipédophiles"

Braquage à Nessonvaux: un couple de voisins a également été menacé

Derniers articles Buzz

18:21

Palais de Justice de Namur: il montre son derrière au policier

16:28

Un chemin de neige impossible

15:53

Les amours virtuels débarquent en Corée du Sud

15:46

«Facebook te fiche, ne t'en fiche pas»

15:11

Mariah Carey, enceinte, chante Noël pour la famille Obama

Dernières vidéos



Liège a vibré au rythme des légendes du tennis

17:41

LIÈGE - Le temps d'un week-end, le Country-Hall de Liège a vibré au rythme des exploits des grandes légendes du tennis. Nous étions au bord du terrain pour vous faire vivre ces moments toujours spéciaux.

17:33

Les candidats du 18 décembre

13:24

John McEnroe, les mêmes colères 20 plus tard

11:35

Time lapse: Une fillette grandit de 10 ans en 85 secondes

10:54

Incroyable talent: Odette fait pleurer le jury

CONSTRUCTION & RÉNOVATION

PLAISIRS D'UNE MINI-CURE À DOMICILE

Goutez à la maison au plaisir ultime du bien-être, de la chaleur et d'un sentiment de pureté.

► Découvrez ici!

VOTRE AVIS

Quel qualificatif vous vient directement concernant les propos de Bart De Wever qui a notamment dit que "la Belgique est le malade de l'Europe"?

- Irresponsable. Il ternit gravement l'image du pays à l'étranger.
- Pas étonnant de sa part. Il ne fait que répéter ce qu'il a déjà dit.
- Dur mais juste sur certains points.

[résultats](#) | [les autres sondages](#)

L'Avenir

- S'abonner au journal
- Carte Club Préférences
- Qui sommes nous ?
- Nous contacter

Lavenir.net

- Plan du site
- Ma commune
- Buzz
- Sport
- Site mobile - <http://m.lavenir.net>

Services

- Offres d'emploi Corelio
- Offres d'emploi Éditions de l'Avenir



Laurette Onkelinx (PS), ministre de la Santé, a répondu à un député qui s'inquiétait de la sécurité dans les hôpitaux qu'en 2009, chaque établissement belge a enregistré en moyenne 49 cas d'agression physique, soit quasi un par semaine. © B.

Société / « Impraticable », dit la ministre Simonet, qui planche sur d'autres options

Pas de cours de sexualité à l'école

L'ESSENTIEL

- Le Conseil de la jeunesse réclame un cours de vie affective et sexuelle dès le secondaire et partout.
- Un avis partagé par les fédérations de planning familial.
- Le gouvernement PS-Ecolo-CDH planche plutôt sur des modules « bien-être » abordant des thématiques plus larges. Des animations obligatoires ? Réponse en février.



LE DÉFICIT D'INFORMATION chez les jeunes reste préoccupant, tout comme le taux de grossesses précoces. © D.R.

Des cours obligatoires de vie affective et sexuelle dans les écoles ? Le Conseil de la Jeunesse y est favorable. Dans un récent avis, l'organe représentatif officiel des jeunes en Communauté française recommande au gouvernement de mettre en place de tels cours « dès le début de l'adolescence, tous réseaux et filières confondus ». Mais ceux-ci, précise le Conseil, « ne doivent pas se limiter à un aspect contraceptif purement technique » et viser aussi « l'acceptation de soi et la destruction des préjugés ». Le CJ préconise également de mettre en place de tels cours « devant toutes les écoles », etc.

Cet avis permet de relancer un débat qui divise le monde scolaire depuis plus de dix ans : de vrais cours ou de simples animations ? Libres ou obligatoires ? Partout ? Avec quel contenu ? Dispensés par qui ? Avec surtout ces questions de fond : est-ce bien là le rôle de l'école ? Et après la sexualité, les assuétudes, la violence, la citoyenneté... où placer la barre ?

Sur le terrain, pourtant, les signaux sont tous au rouge. Le déficit d'information chez les jeunes reste préoccupant (contraception, maladies sexuellement transmissibles, fécondation...). Tout comme le taux de grossesses précoces, la violence

filles/garçons, le poids des traditions, etc.

En 2009, dans leurs déclarations gouvernementales respectives, les trois exécutifs francophones PS-Ecolo-CDH (Communauté française, Région wallonne et Région bruxelloise) se sont pourtant engagés à « généraliser de manière progressive, via les centres de planning familial, les modules d'animations centrés sur la vie affective et sexuelle, le tout en collaboration avec les centres PMS (psycho-médico-sociaux) et PSE (Promotion de la santé à l'école) ».

Un an plus tard, le dossier est toujours pendante. Des pourparlers ont bien eu lieu avec les acteurs concernés (plannings, écoles, PSE...). Avec plusieurs réunions en inter-cabinets à la clé. Mais rien n'est décidé.

En août dernier, les quatre fédérations de plannings familiaux (laïque, socialiste, pluraliste et FCPC) ont pris de leur côté une position commune partant du principe que « l'éducation sexuelle est un droit ». Pour les plannings, il faut que celle-ci soit généralisée et « légalement inscrite dans le programme scolaire ».

Pour « aider les élèves à acquérir progressivement une maturité affective et sexuelle, composante essentielle de la construction de l'individu et de l'éducation citoyenne », les Fédérations préconisent une série d'actions concrètes : l'installation d'un « panneau bien-être » dans chaque école (adresses utiles, infos pratiques...); des anima-

tions thématiques; des invités extérieurs (avec une mise en garde contre « le lobby des firmes pharmaceutiques » jugé « de plus en plus pressant »), etc.

Les thèmes suggérés ? Larges. En se basant sur la liste figurant déjà dans une circulaire de 2001 (lire ci-contre). Le cadre horaire proposé ? Deux fois 50 minutes en sixième primaire et une intervention de deux périodes par cycle en secondaire « à répartir selon le profil et l'âge moyen des

« Il faut aider les élèves à acquérir progressivement une maturité affective et sexuelle, composante essentielle de la construction de l'individu et de l'éducation citoyenne » Les Fédérations de planning familial

élèves ».

« Mais cette éducation à la sexualité n'a de sens que si elle s'intègre dans le projet d'école; qu'elle implique tous les acteurs (communauté éducative; élèves, parents), qu'elle est abordée aussi de façon transversale (français, histoire, biologie...), insiste Nicolas Menschaert (FLCPF). Et que celle-ci serve aussi à prévenir les éventuels conflits ou problèmes (homophobie, harcèlement sexuel, grossesse précoce...) ».

Aujourd'hui, déjà, de nombreux établissements scolaires organisent des modules consacrés à la vie affective et sexuelle (les cellules VAS, notamment). Mais, comme l'a démontré une étude de l'ULB-Promes,

c'est encore très disparate : les méthodes et les outils utilisés varient d'un établissement à l'autre; les thèmes abordés aussi; le réseau technique, artistique et professionnel est moins desservi, etc.

Un cours obligatoire pour mettre toutes les écoles sur un même pied ? Certains y songent. Mais il n'y a visiblement pas d'accord au sein du gouvernement PS-Ecolo-CDH. Où l'on se dirigerait davantage vers l'instauration de cellules « bien-être », intégrant à la fois l'éducation à la sexualité et d'autres thèmes très éloignés (les assuétudes, les jeux vidéo, le décrochage scolaire, etc.). Ces animations intégrant tous les acteurs actuels (plannings, PSE, PMS...) seront-elles imposées aux écoles, comme demandés par les Fédérations ? Rien n'est moins sûr.

Une certitude : l'idée d'un cours à part entière intégré dans le programme semble peu probable : « c'est impraticable en termes de grille horaire, dit-on au cabinet de la ministre Simonet (enseignement, CDH). En plus de ça, les programmes sont déjà bien chargés et tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut centrer l'enseignement sur les apprentissages de base. »

À première vue, pas de « cours » donc, mais des animations davantage formalisées qui devraient être officiellement dévoilées en février prochain. ■

HUGUES DORZÉE

EN BREF

Pratique

Selon l'enquête « santé et bien-être » (HBSC) publiée en 2008, la moitié des élèves âgés de 15 à 18 ans (52 %) déclarent avoir déjà eu une relation sexuelle, soit un peu plus qu'en 2002, date du précédent rapport. La proportion augmente avec l'âge : de 35 % pour les jeunes âgés de 15 ans, elle s'élève à 68 % parmi ceux de 18 ans. Les relations précoces ? 11 % des jeunes de moins de 14 ans ont déjà eu une relation sexuelle (14 % chez les garçons, 7 % chez les filles). Cette étude démontre aussi des lacunes en matière de connaissances chez les jeunes de 15 à 20 ans (contraception, modes de transmission du sida, procréation, etc.).

www.faitsetgestes.cfwb.be

IVG

Selon la Commission d'évaluation de la loi sur l'IVG, de 2000 à 2005 le nombre d'IVG pratiquées sur des filles âgées de 10 à 19 ans a augmenté de 15 %, passant de 2.082 à 2.385 interventions

Circulaire

En 2001, le ministre des Affaires sociales a émis une circulaire à l'attention des centres de planning familial agréés appelés à faire des animations dans les écoles s'appuyant sur une liste « fermée » de thèmes susceptibles d'être abordés, et ce « afin d'éviter certaines dérives ». Une quarantaine au total : de la conception à l'amour en passant par l'inceste, le droit familial, l'homosexualité, le premier rapport, « se sentir bien dans son corps », etc. H.D.O.



DOSSIER

SAPROF : "Structured Assessment for Protective Factors for violence Risk"

Le 05 octobre dernier, l'UPPL a organisé une journée de formation sur un nouvel outil évaluant les facteurs de protection : la SAPROF.

Dans ce dossier, nous vous présentons en quelques lignes cet outil. Si vous souhaitez en connaître davantage, des documents sont à votre disposition et des manuels de cotation en français seront bientôt en vente à l'UPPL.

I. Généralités

Depuis les années 1980, la prédiction de la violence s'est surtout portée sur l'identification des facteurs de risque de récidive. Diverses méthodes d'évaluation de risque existent, les plus fiables étant les évaluations structurées. Cependant, l'évaluation du risque de récidive n'est jamais garantie à 100% et il est important également de considérer les facteurs qui diminuent ou compensent les effets des facteurs de risque. Développé aux Pays-Bas par Vivienne de Vogel, Corine de Ruiter, Yvonne Bouman et Michiel de Vries Robbé, la SAPROF (Structured Assessment of Protective Factors) est un nouvel outil d'évaluation structurée qui propose en complément d'évaluer les facteurs individuels de protection contre l'émergence d'une récidive violente chez un adulte. Cette approche positive et dynamique des facteurs de protection est intéressante dans l'appréciation du risque de récidive, dans l'évaluation positive du traitement à mettre en place, dans la planification des objectifs de traitements et la gestion des risques.

II. Les facteurs de protection

Malgré un manque de consensus autour de ce concept, les facteurs de protection peuvent se définir comme étant toutes caractéristiques d'une personne, de son environnement ou de sa situation qui réduisent le risque futur de violence sexuelle ou non.

Dix-sept facteurs de protection ont été déterminés et sont répartis sur trois échelles : **les facteurs internes, les facteurs de motivation et les facteurs externes**. Leur cotation permet d'identifier des "Facteurs clés" qui sont des ressources (c-à-d des items scorés 1 ou 2) et des "Facteurs objectifs" qui nécessitent un développement (c-à-d des items scorés 0 à 1).

III. Descriptif

3.1. LES FACTEURS INTERNES

Cette échelle reprend les caractéristiques individuelles de la personne qui ont un effet protecteur à l'égard de futures attitudes violentes. Elle se compose de 5 items : 2 facteurs statiques et 3 facteurs dynamiques.

- L'intelligence ;
- L'attachement sécuritaire durant l'enfance : *l'existence d'un lien privilégié durant l'enfance avec un adulte ressource et bienveillant* ;
- L'empathie ;
- Les habiletés d'adaptation : *les compétences de résolution de problème et de gestion de conflit* ;
- Le contrôle de soi : *capacité de contrôler son impulsivité dans les situations stressantes ou de tentation*.

3.2. LES FACTEURS DE MOTIVATION

Cette échelle reprend certains signes marquant la volonté d'un individu d'être un membre actif et positif de la société.

- Le travail : *une activité stable et reconnue socialement permettant à l'individu de se développer et de structurer ses journées* ;
- Les loisirs : *des activités ludiques structurées permettant des contacts sociaux* ;
- La gestion budgétaire : *l'entrée de revenus réguliers permettant de subvenir à ses besoins et d'acquitter ses dettes* ;
- La motivation pour le traitement : *motivation interne pour le changement, collaboration et ouverture au traitement* ;
- Les attitudes face à l'autorité : *attitude positive, tolérance et respectueuse envers l'autorité* ;
- Le sentiment d'avoir des buts dans la vie : *centres d'intérêts et/ou objectifs donnant sens à la vie* ;
- Les traitements médicamenteux : *motivation et compliance aux traitements médicamenteux*.

3.3. LES FACTEURS EXTERNES

Cette échelle reprend les facteurs bénéfiques liés à l'environnement de l'intéressé.

- Le réseau social : *composé de famille ou d'amis constituant des ressources pour l'intéressé* ;
- Les relations intimes : *relations intimes stables et durables de qualité* ;
- Les soins apportés par les professionnels de la santé mentale : *la disponibilité, la fréquence et l'intensité des soins en santé mentale* ;
- Les conditions de vie : *la supervision par des professionnels des conditions de vie de l'intéressé* ;
- Le contrôle judiciaire : *le suivi socio-judiciaire des conditions de libération*.

IV. Cotation

La cotation de chaque item nécessite de considérer les dires de l'intéressé, les informations relatives dans son dossier ou transmises par les professionnels le prenant en charge et ses propres observations. Il est essentiel de se munir du manuel de cotation pour comprendre les items et connaître les exceptions.

Les manuels de cotation existent en néerlandais, anglais et allemand. Des versions françaises, espagnoles, italiennes, suédoises, norvégiennes et danoises sont en cours d'élaboration.

V. Pour en savoir plus...

Différentes études ont été menées par les auteurs afin de tester la validité et la fidélité de cet outil. Les résultats sont disponibles à l'UPPL sur simple demande.

A l'heure actuelle, de nouvelles études sur la SAPROF sont en cours d'élaboration aux Pays-Bas, en Allemagne, en Angleterre, en Italie et en Irlande.

Une bibliographie complète est également disponible à l'UPPL sur simple demande au centredappui@uppl.be ou 32 69 888 333 (Nathalie Vandenbogaerde).

VI. La SAPROF en quelques clics

- www.forumeducatief.nl
- www.violence-risk.com
- www.forensicpsychiatry.ca
- www.sgc.gc.ca
- <http://www.stu.ca/psyc/faculty/hart/> (bibliography Douglas HCR-20 studies)
- <http://dare.uva.nl/documents/13725> (thesis Structured Risk Assessment De Vogel)

LU POUR VOUS

Temps psychiques, temps judiciaires



"L'ouvrage propose au lecteur un parcours sur la temporalité dans une série d'Etudes anthropologiques, juridiques et psychologiques. Aux Temps de la loi succèdent les Temps de la peine puis le Temps carcéral. La quatrième partie est ouverte sur les Temps de l'acte et de son élaboration et de la construction d'une posture délinquante ou infractionnelle..."

L'ouvrage est écrit pour accompagner et orienter les acteurs du monde judiciaire et pénitentiaire, quelle que soit leur profession : psychologues, juristes et magistrats, médecins et psychiatres, travailleurs sociaux, policiers et gendarmes, surveillants pénitentiaires..."

Temps psychiques, temps judiciaires Etudes anthropologiques, psychologiques et juridiques Sous la direction de Loïck M. Villerbu, Alain Somat et Claude Bouchard - L'Harmattan Sciences Criminelles ISBN-978-2-296-07986-1

L'enfant victime d'inceste De la séduction traumatique à la violence sexuelle



"S'appuyant sur une immense érudition scientifique, l'ouvrage dépeint toute la complexité écosystémique des familles à transactions incestueuses, la diversité des passages à l'acte incestueux, etc. Il affine ainsi les connaissances de tous ceux qui veulent parfaire leur formation. Enfin, il ouvre différentes perspectives en termes de prévention et d'éducation éthique à une vie relationnelle, affective et sexuelle de meilleur qualité..."

Yves-Hiram L. Haesevoets, psychologue clinicien, psychothérapeute, expert et spécialiste reconnu à l'échelle internationale dans le domaine de la maltraitance des enfants, chercheur en psychologie clinique et psychopathologie, maître de stage et de conférence à l'Université libre de Bruxelles.

Edition De Boeck la collection de l'oxalis
ISBN 978-2-8041-4370-1

Défectologie et déficience mentale Vygotsky - Texte de base en psychologie



"...Cet ouvrage aborde l'approche de Vygotsky sur la défectologie et la déficience mentale, les fondements de la défectologie, la problématique de l'arriération mentale et le problème de compensation dans le développement de l'enfant mentalement arriéré..."

Sous la direction de K. Barisnikov et G. Petitpierre Editions Delachaux et Niestlé. ISBN 2-603-00944-3

Date	Lieu	Association / Organisateur	Inscription / Informations pratiques
23 - 28 janvier 2011	San Diego, California, USA	25th Annual San Diego International Conference on Child and Family Maltreatment	www.chadwickcenter.org
1 et 2 février 2011	Namur, Belgique	Formation UPPL Sexualité et Handicap, niveau 1	Détails et inscription
14, 15 et 16 février 2011	Namur, Belgique	Formation UPPL Sensibilisation à la problématique des AICS	Programme en cours d'élaboration
2 - 5 mars 2011	Miami, Florida, USA	IVth International Congress on Psychology and Law	www.ap-ls.org
31 mars et 1er avril 2011	Bruxelles, Belgique	22èmes journées de l'AFERUP : Inconfort et créativité dans le travail de la crise	www.aferup2011.be
7 et 8 avril 2011	Marlborough, Massachusetts, USA	13th Annual Joint Conference "The Assessment, Treatment and Safe Management of Sexually Abusing Children, Adolescents and Adults"	www.metsa.org
7 et 8 avril 2011	Barcelona, Spain	XVIII International Symposium about current issues and controversies in psychiatry	www.controversiasbarcelona.org
19 et 20 mai 2011	Bruxelles, Belgique	Congrès International Santé Mentale & Justice des Mineurs "S'il te plaît, dessine moi ton enfer"	www.esquirol.be
29 juin au 1er juillet 2011	Barcelona, Spain	11th Annual Conference of the International Association of Forensic Mental Health Services (IAFMHS)	www.iafmhs.org
17-23 juillet 2011	Berlin, Deutschland	32nd Congress of the International Academy of Law and Mental Health	www.ialmh.org
12 au 14 septembre 2011	Montreux, Suisse	6ème Congrès International Francophone sur l'Aggression Sexuelle (CIFAS)	www.cifas.ca
17 au 21 septembre 2011	Tampere, Finland	12th ISPCAN European Regional Conference on Child Abuse and Neglect	Lien
2 - 5 novembre 2011	Ontario, Canada	30th Annual Research and Treatment Conference from the Association for the Treatment of Sexual Abusers (ATSA)	www.atsa.com
21 - 25 novembre 2011	Lille, France	Le travail sous mandat judiciaire. Comment utiliser le paradoxe de l'aide contrainte ?	www.institut-famille.com
17 - 20 octobre 2012	Denver, Colorado, USA	31 st Annual Research and Treatment Conference from the Association for the Treatment of Sexual Abusers (ATSA)	www.atsa.com
30 octobre - 02 novembre 2013	Chicago, USA	32 nd Annual Research and Treatment Conference from the Association for the Treatment of Sexual Abusers (ATSA)	www.atsa.com